

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2750**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

BEES : Brevet d'état d'éducateur sportif deuxième degré option Equitation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Directeur régional de la jeunesse et des sports, Ministère chargé des sports et de la jeunesse

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

**L'éducateur sportif deuxième degré d'équitation exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant les supports techniques de l'équitation dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière du suivi financier et politique du projet de la structure.**

*1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :*

Il organise l'enseignement des techniques équestres à différentes catégories de public : du débutant au perfectionnement technique après le galop 7.

Il définit un enseignement visant à développer l'autonomie du cavalier.

*2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation*

Il entraîne des cavaliers pour la compétition de niveau Pro 2.

Il forme les futurs moniteurs.

Il forme les chevaux dans les trois disciplines suivantes : saut d'obstacles, dressage et extérieur.

*3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige :*

Il détermine la politique d'un centre équestre en le situant dans son environnement socio-économique et professionnel.

Il dirige un centre équestre.

Il assure la gestion du personnel et le suivi de la clientèle.

Il gère l'entretien, la maintenance, les soins et la valorisation des équidés.

#### **Capacités et compétences attestées :**

1

Déterminer des objectifs d'apprentissage pour les publics confirmés et les cadres.

Concevoir des organisations pédagogiques adaptées au public.

2

Maîtriser l'ensemble des disciplines équestres.

Maîtriser les pratiques des techniques équestres de façon experte.

Organiser et présenter une progression pédagogique en vue de l'apprentissage des techniques équestres de haut niveau.

Concevoir la planification d'un entraînement en fonction des objectifs compétitifs définis.

Concevoir, conduire et évaluer les actions de formation des cadres sportifs.

Conduire une séance de formation de cadres.

Maîtriser et mettre en oeuvre les processus d'ingénierie de formation.

Mettre en oeuvre les techniques spécifiques à la formation des chevaux aux sauts d'obstacles, au dressage et extérieur.

3

Mobiliser l'ensemble des techniques permettant d'assurer le fonctionnement et la gestion d'un centre équestre.

Maîtriser l'organisation de stages en direction de professionnels.

Mettre en oeuvre les principes et processus techniques associés au maintien et à la valorisation des équidés.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Entraîneur-éducateur sportif ou enseignant ou entraîneur en activités équestres. Conseiller territorial des APS (sur concours).

Professeur de sport (sur concours).

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

G1204 : Éducation en activités sportives

**Réglementation d'activités :**

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composants de la certification :**

Pré-requis : Titulaire du BEES premier degré dans l'option depuis au moins 2 ans.

Partie commune à l'ensemble des options du diplôme BEES deuxième degré :

- trois épreuves écrites composées d'une épreuve de culture générale sur le sport ; d'une épreuve relative à l'optimisation de la performance ; d'une composition portant sur la formation des cadres ou la promotion des activités physiques et sportives.
- trois épreuves orales composées d'une interrogation portant sur le sport dans son environnement socio-économique et juridique ; d'une question portant sur les sciences biologiques et humaines appliquées au sport ; d'une épreuve de langue vivante (anglais, allemand, espagnol ou italien).
- une épreuve au choix du candidat parmi : une épreuve orale de gestion ; une épreuve pratique portant sur le traitement informatique de données.

Partie spécifique à l'option équitation :

L'examen :

- Epreuves techniques composées d'un écrit devant mettre en évidence la connaissance des termes classiques, des principes et procédés applicables dans les différentes disciplines équestres : équitation, hippologie ; d'un oral portant sur le programme suivant : les définitions, le débouillage, la progression du dressage (changement de pied inclus), les assouplissements, le travail à l'obstacle, les allures, l'organisation et la réglementation administrative et sportive nationale et internationale du sport considéré.
- Epreuves pédagogiques composées d'une épreuve d'organisation, présentation et conduite de séances d'information, de perfectionnement et d'entraînement s'adressant à des éducateurs et à des pratiquants. Les candidats enseigneront à une classe à cheval l'un des points suivants de l'équitation secondaire : perfectionnement de la mise en selle, perfectionnement de l'école des aides, perfectionnement à l'obstacle.

Une épreuve de présentation d'un rapport établi au préalable par le candidat sur l'organisation et la conception d'un stage de formation s'adressant soit à des enseignants titulaires du brevet d'Etat d'enseignement sportif du premier degré, soit à des stagiaires désirant une formation spécifique dans l'une des trois disciplines classiques : dressage - sauts d'obstacles, concours complet.

Le rapport servira de support à un entretien avec le jury.

Une épreuve d'analyse en situation consistant à émettre un jugement et commenter le travail présenté par un cavalier et son cheval venant d'exécuter : soit la reprise d'école des aides de l'examen, soit le parcours d'obstacles ou d'extérieur de l'examen.

- Epreuves pratiques composées d'une épreuve de présentation en bride complète de la reprise ' examen ' suivie d'un entretien avec le jury ; d'une exécution à cheval d'un parcours d'extérieur de 1 500 mètres environ, comportant une vingtaine d'obstacles et composé successivement : d'un parcours de cross, d'un parcours de sauts d'obstacles. Ces parcours seront suivis d'un entretien avec le jury portant sur l'analyse des parcours et des questions techniques sur d'éventuels problèmes.

Le diplôme est délivré au candidat ayant obtenu ces deux parties de certification.

**Validité des composants acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	<p>Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ;</p> <p>- un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées.</p> <p>Partie spécifique :</p> <p>- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ;</p> <p>- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option équitation, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;</p> <p>- le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option équitation, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option équitation.</p> <p>Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p>
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

Décret n°91-260 du 7 mars 1991 modifié

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 novembre 1992 modifié Arrêté du 8 mai 1974 (option)

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

### Références autres :

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

### Autres sources d'information :

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

<http://www.intercarif.com>

### Lieu(x) de certification :

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

### Historique de la certification :